

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 15
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vendred 30 mars à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 5 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

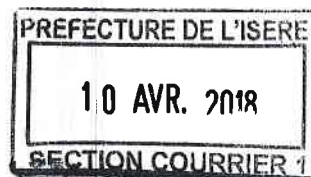
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Marc PARISSET

ABSENTS : Clotilde CORRENOZ ; Maurice NICOLUSSI ; Edouard BOS ; Patrick HUSTACHE ; Michel JORCIN

POUVOIRS : Maurice NICOLUSSI et Michel JORCIN à Stéphane GIRARD



MR Marc PARISSET a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Adoption de l'Assistance à membre de la Fédération des alpages de l'Isère relative au projet de réalisation pastorale suivant « Réhabilitation de la cabane de Barieux »

Monsieur le Maire, Stéphane GIRARD, présente au Conseil municipal la proposition d'assistance à membre de la Fédération des alpages de l'Isère pour le projet de réalisation pastorale suivant : *Réhabilitation de la Cabane de Barieux – programmation 2018.*

Cette assistance à membre se décompose en 2 phases d'intervention :

- ✓ phase 1 : émergence et précisions techniques, mobilisation des crédits nécessaires au financement du projet ;
- ✓ phase 2 : suivi administratif et technique de la réalisation du projet, solde des crédits publics obtenus.

Compte-tenu du montant prévisionnel des travaux, et selon la grille tarifaire de l'assistance à membre jointe en annexe, les montants des deux interventions de la Fédération des alpages s'élèvent à :

- ✓ phase 1 : 1 617,00 € nets de taxes ;
- ✓ phase 2 : 1 078,00 € nets de taxes.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les montants de ces interventions sont inclus dans le montant éligible aux crédits publics ; les justificatifs acquittés des dépenses seront joints à la demande de versement de la subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

adopte le principe de recourir à cette assistance à membre proposée par la FAI,

mandate Monsieur le Maire afin de mettre en œuvre la phase 1 du projet et à signer les pièces afférentes,

autorise Monsieur le Maire à engager les démarches relatives à la mise en œuvre de la phase 2 et à signer les documents nécessaires, suite à l'accusé de réception du dossier par les financeurs.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

